

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 21 avril 2006 relatif à la liste des professions, des fonctions et des établissements ou parties d'établissement permettant l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains ouvriers de l'État, fonctionnaires et agents non titulaires du ministère de la défense.

Du 4 mai 2007

NOR D E F H 0 7 5 3 9 9 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 21 avril 2006 (n.i. BO ; JO n° 108 du 10 mai 2006, texte n° 11 ; JO/140/2006. ; BOEM 355-0.1.3.6).

Référence de publication : JO n° 113 du 16 mai 2007, texte n° 17 ; JO/150/2007.

La ministre de la défense, le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le décret n° 2001-1269 du 21 décembre 2001 relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains ouvriers de l'État relevant du ministère de la défense, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2006-418 du 7 avril 2006 relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère de la défense, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2006 relatif à la liste des professions, des fonctions et des établissements ou parties d'établissement permettant l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains ouvriers de l'État, fonctionnaires et agents non titulaires du ministère de la défense,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. L'annexe III de l'arrêté du 21 avril 2006 susvisé est ainsi modifiée :

1. La rubrique DCN Propulsion (INDRET) est remplacée par les dispositions suivantes :

INTITULÉ DE L'ÉTABLISSEMENT et des parties d'établissements concernés	PÉRIODE CONSIDÉRÉE	
	Date de début	Date de fin
<i>DCN PROPULSION (INDRET)</i>		
Ateliers de montage GMS	1975	2001
Chaudronnerie	1945	1975
Forge	1945	1969
Fonderie	1945	1970
Centre d'essais	1945	2001
Production	1975	2001
LECM	1952	1992
Magasin	1945	2001
Bâtiment 30 (ancienne mécanique et service entretien)	1945	2001
Service infrastructure logistiques/mouvements	1945	2001

Échelon de montage d'Indret à Brest	1945	–
Échelon de montage d'Indret à Cherbourg	1945	2005
Échelon de montage d'Indret à Lorient	1945	2001
Échelon de montage d'Indret à Toulon	1945	–
Ancien établissement de Guérigny	1945	1970

2. La rubrique DCN Toulon est remplacée par les dispositions suivantes :

INTITULÉ DE L'ÉTABLISSEMENT et des parties d'établissements concernés	PÉRIODE CONSIDÉRÉE	
	Date de début	Date de fin
<i>DCN TOULON</i>		
1. <i>Atelier de soutien des spécialités</i>	1945	–
2. <i>Magasins</i>	1945	2004
3. <i>Division bâtiments de surface :</i>		
Coque aménagements	1945	–
Électricité	1945	–
Propulsion	1945	–
Installations	1945	–
Logistique bassins	1945	–
Logistique manutention	1945	–
Mécanique	1945	–
Tôlerie chaudronnerie	1945	–
4. <i>Division sous-marins :</i>		
Propulsion nucléaire	1969	–
Machines	1945	–
Électricité	1945	–
Coque manutention peinture	1945	–
Installations nucléaires à terre	1969	–
5. <i>Division armes équipements :</i>		
Armes	1945	–
Détection électromagnétique	1945	–
Détection sous-marine	1945	–
Optique	1945	–
Montage	1945	–
UP/LOG LAD, entretien mécanique - BGS	1945	–
6. <i>Division munitions :</i>		
Missiles (transfert SSF 2003)	1945	2002
Torpilles	1945	–
Munitions classiques (transfert SSF 2003)	1945	2002
Magasins (transfert SSF 2003)	1945	2002
7. <i>Division stocks :</i>		
Magasin coque machine électricité-électro-armes	1945	–
Magasins matériels courants	1945	–
8. <i>CERSTM</i>	1945	1996

9. GERDSM	1945	2001
10. GETDL	1945	1996
11. GERPY	1945	1996
12. Site de Tourris : pyrotechnie	1945	–
13. Site du Mourillon :		
Atelier torpilles	1945	–
Atelier chaudronnerie (ex bâtiments en fer)	1945	1995

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense, le directeur général du travail, le directeur du budget, le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 2007.

La ministre de la défense,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service adjoint au directeur,

F. LE PULOC'H.

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,

J.-D. COMBEXELLE.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef de service,

H. BIED-CHARRETON.

Le ministre de la fonction publique,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice,

A. WAGNER.

Le ministre de la santé et des solidarités,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,

D. LIBAULT.